Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251218-2025_09_12-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2025-09-12

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Laurence Honoré

Date de convocation du Conseil municipal : le 11 décembre 2025

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel.

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Jean-Ghislain Picault, Aurélien Renouard, Patrick Riffault, Elodie Samin.

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 13	Votants : 13
POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Murielle Douté-Bouton, Maire

Poste de responsable périscolaire et entretien

Il est proposé de modifier un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe, pour permettre à compter du 1er janvier 2026, la nomination suite à la validation du dossier de promotion interne de l'agent titulaire actuellement en poste.

Le tableau des effectifs est modifié de la façon suivante :

FONCTION	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
Responsable périscolaire et entretien	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Animateur	35/35ème	01/01/2026

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251218-2025_09_12-DE

- **Approuve la modification des postes au tableau des effectifs, correspondant aux emplois du responsable périscolaire et entretien, du responsable des espaces publics, du directeur des services techniques, de l'agent de service à la population,**
- **Approuve la modification présentée ci-dessus,**
- **Valide le nouveau tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2026**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

La Secrétaire de séance,
Laurence Honoré